

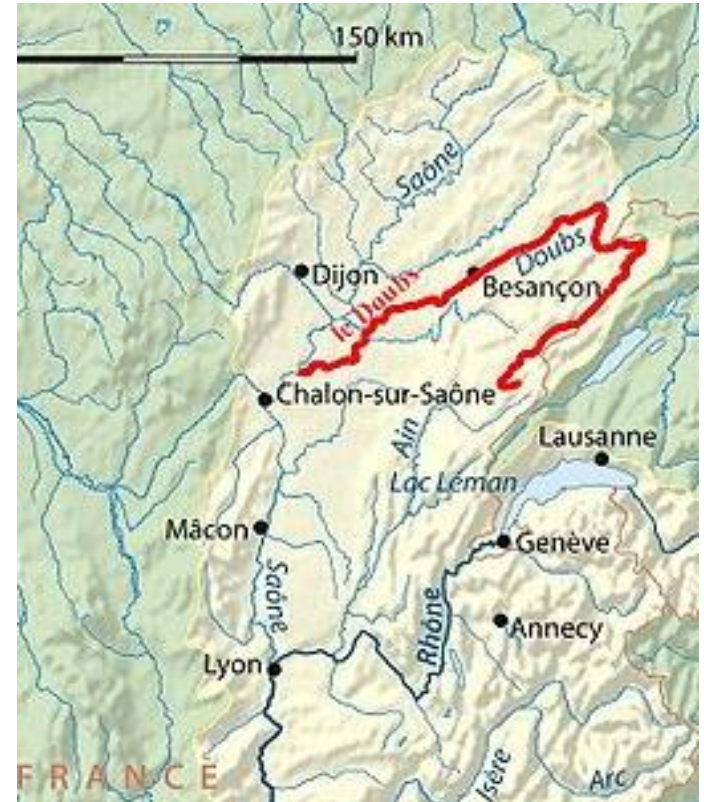
# Threats to the Rhone streber (Zingel asper) in the Doubs Report by the Swiss NGOs on the implementation of recommendation N°169/2013

Friedrich Wulf, Pro Natura

36<sup>th</sup> meeting of the Standing Committee of the Berne Convention  
Strasbourg, November 16<sup>th</sup>, 2016



# The river concerned: the Doubs



---

# The fish species concerned

---



Rhone streber, Annex II



SW European Nase, Annex III



Lampetra planeri (Annex II HD)



Cottus gobio (Annex II HD)



Doubs trout

# Many issues

- Hydropower surges
- Pollution
- Obstacles to connectivity



# Short history of case file

- Bad situation of Apron and River has been known for many years
- New HPP water regime had worsened situation
- Local and national protests did not trigger necessary actions
- → Pro Natura files complaint (T-PVS/Files(2011)21)
- June 2013: on the spot appraisal
- December 2013: adoption of recommendation N° 169
- Feb 2015: First draft of National Action plan in favour of the Doubs



---

# Status of activities on implementation

---

- Swiss government / FOEN / Cantons active
- Swiss Gov't Report deals with every point of the recommendation 😊
- Knowledge has been improved (e.g. genetic identity)
- Action Plan (PND) has now been finalized.
  - Has been consulted with NGOs, 2 key suggestions have been taken into account:
    - Analysis on pollution (Bilan des flux), done but unsatisfactory
    - Follow-up group with stakeholders established
  - Catalogue of measures on almost all recommendations
  - Still gaps, suggestions not taken on board

**BUT: Still little effects on the ground !!!**

# NGO assessment on distance to targets

Annexe 3

TABLEAU DES PROGRÈS RELATIFS AUX DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS DE LA RECOMMANDATION N° 169 (2013) DE LA CONVENTION

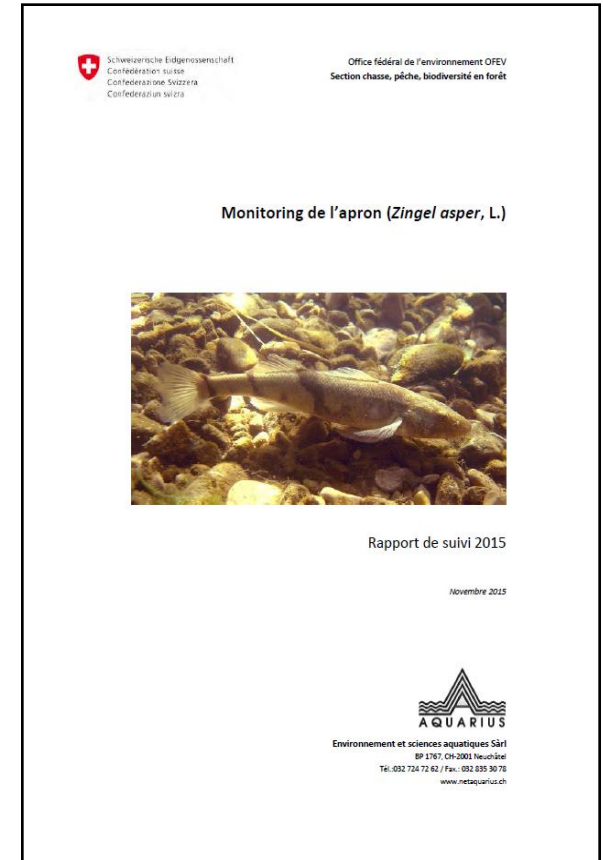
Recommandation		Commentaire			
1	d'améliorer et d'assurer la mise en œuvre des mesures nécessaires pour maintenir ou restaurer, dans un état de conservation favorable, le milieu naturel et la population de l'Apron du Rhône (Zingel asper) à l'horizon 2016, dans le secteur transfrontalier du Doubs en Suisse et en France, ainsi que dans la Loue en France.	Malgré les progrès réalisés, la situation est encore très mauvaise, voire pire – avec seulement 3 aprons vivants répertoriés en 2015 (= 1 mort).			
2	d'améliorer la qualité écologique du site Émeraude CH02 - Clos du Doubs/Saint-Ursanne et des sites Natura 2000 FR4301298 - « Vallée du Dessoubre, de la Révrotte et du Doubs et FR4301291 - Vallée de la Loue en faveur de l'apron et des autres espèces protégées pour lesquelles ces sites ont été classés, en préservant et en restaurant, si nécessaire, les caractéristiques du Doubs et de la Loue qui revêtent une importance majeure pour l'Apron du Rhône (Zingel asper) et pour d'autres espèces protégées.	Le canton du Jura a accepté de mettre sur pied un plan de gestion ; des planifications structurelles sont aussi en cours, mais le plan n'existe pas encore et il n'y a pour l'instant pas d'effets sur le terrain.			
3	d'accélérer les mesures d'élimination progressive, à l'horizon 2016, des effets néfastes des centrales hydro-électriques (Châtelot, Refrain et La Goule) sur l'habitat des poissons, conformément aux objectifs définis dans les obligations légales en vigueur (loi suisse sur la protection des eaux et Directive cadre sur l'eau de l'UE) sur le débit minimum, la connectivité, la charge du lit de la rivière et les variations du débit, et dans le respect des engagements pris par le groupe binational sur la gestion des débits.	Des modulations sont en cours, ainsi qu'une modification du Règlement d'eau, mais les échouages continuent entre les barrages.			
4	d'œuvrer en faveur d'une modification de la gestion des centrales (Châtelot, Refrain et La Goule) afin de les placer sous le contrôle d'un seul opérateur (au lieu de trois actuellement).	Il existe une coordination entre les 3 centrales, mais les placer toutes sous le contrôle d'un seul opérateur est difficile.			
5	d'accélérer l'application des dispositions légales et des plans existants, relatifs à la qualité des eaux du Doubs, en particulier du point de vue du programme de renouvellement des usines plus anciennes de traitement des eaux usées – notamment dans le canton de Neuchâtel (Suisse) et dans le Haut-Doubs (France) – et des mesures de lutte contre l'eutrophisation du cours d'eau, afin d'atteindre un bon état chimique.	Plus encore de progrès réels en ce qui concerne les STEP. Le fait que ce soit de la compétence des communes (y.c. le financement) constitue un réel obstacle. Faudrait-il une prise en charge conjointe ?			
6	de renforcer la lutte contre les émissions et les rejets de polluants en tous genres - y compris ceux qui résultent des activités agricoles - dans les eaux du Doubs et de la Loue, de faire réaliser des expertises complémentaires sur la question, en couvrant toutes les sources pertinentes pollution et en suggérant comment les réduire ou les éliminer, d'intensifier en priorité les contrôles spécifiques pour certains polluants à haut risque, en veillant à leur réduction et à leur élimination progressives et/ou de faire cesser les émissions qui constituent une menace particulière pour l'Apron du Rhône (Zingel asper) et pour les autres espèces de poissons.	Rapports rédigés (Bilan des flux, 2016) ou en cours de réalisation (ONG), mais pas d'activités sur le terrain.			
7	de collecter et de synthétiser les connaissances existantes sur l'Apron du Rhône (Zingel asper) dans le Doubs et dans la Loue, d'améliorer les échanges d'informations aux fins d'une bonne coordination des recherches menées en France et en Suisse, en exploitant notamment les connaissances et le savoir-faire acquis dans le cadre du programme LIFE Apron; de renforcer les	L'OFEV a collaboré avec la France afin d'établir l'identité génétique de la population d'aprons dans le Doubs. Les résultats montrent qu'il s'agit d'une			
		recherches coopératives transfrontalières et les travaux de terrain afin de réunir des informations génétiques sur la population et de définir une stratégie transfrontalière efficace pour la protection de l'Apron du Rhône (Zingel asper) et d'autres espèces protégées.			population qui a sa propre identité génétique. L'expertise arrive à la conclusion qu'on ne peut pas utiliser d'aprons de provenances différentes pour reconstituer cette population. Il est d'autant plus important de rétablir la connectivité entre les habitats des différentes parties du Doubs, notamment en arasant les seuils. Étant donné le nombre restreint d'individus, un élevage act n'est pas non plus envisageable.
3	de consulter les représentants des communautés et associations locales à l'heure de concevoir et de mettre en œuvre le plan ou d'autres mesures pertinentes				Groupes de suivi établis, une première séance a eu lieu, mais le PND reste de priorité secondaire (par rapport aux plans et décisions des groupes binationaux).
4	de promouvoir les initiatives d'éducation et d'information générale sur la nécessité de protéger l'Apron du Rhône (Zingel asper) et les autres espèces protégées et de sauvegarder leur milieu				Projet en cours (Parc Naturel Doubs), mais pas encore de résultat.
8	d'instaurer un système de surveillance systématique et méthodologiquement cohérent de l'Apron du Rhône (Zingel asper) et de tous les paramètres environnementaux susceptibles d'affecter sa population				Les ONG plaignantes se demandent si le monitoring (Aquatris) est suffisant. Par exemple, il n'y pas de monitoring concernant les paramètres environnementaux affectant les populations. L'analyse des experts des ONG sera importante à ce propos.
9	de renforcer la coopération transfrontalière en coordonnant les activités de sauvegarde de l'Apron du Rhône (Zingel asper) et d'amélioration de son habitat				La collaboration n'est pas intensive.
10	de faire rapport sur les progrès dans la mise en œuvre de ces recommandations lors de chaque réunion du Comité permanent jusqu'à ce que l'Apron du Rhône bénéficie d'un statut de sauvegarde satisfaisant				
1	de rétablir, en priorité, la connectivité entre les habitats vitaux pour l'Apron du Rhône (Zingel asper), en particulier dans le secteur de Saint-Ursanne, notamment en éliminant rapidement les obstacles ou, si ce n'est pas légalement techniquement réalisable, en réalisant rapidement des moyens efficaces d'atténuer l'impact du blocage des couloirs de migration de l'amont vers l'aval et inversement, de rechercher des solutions pour restaurer la dynamique naturelle du cours d'eau, surtout dans les secteurs concernés par des micro-producteurs d'électricité privés.				Aucune mesure n'est encore réalisée, mais il existe des planifications concrètes (Le Theusorier, Moulin Grillon etc.). La stratégie énergétique du canton du Jura admet à l'inverse une entrée en matière sur la réhabilitation de deux centrales hydroélectriques désaffectées (Bellefontaine et Moulin Grillon).
2	de rédiger et de mettre en œuvre un plan national d'action exhaustif ou d'autres mesures pertinentes, couvrant tous les problèmes et prévoyant toutes les activités recommandées et susceptibles d'empêcher l'extinction de l'Apron du Rhône (Zingel asper) et d'assurer son rétablissement, un tel plan devrait définir de claires priorités d'action, un calendrier de mise en œuvre et une structure de coordination; il devrait tenir compte des conclusions de l'évaluation du site Émeraude CH02 - Clos du Doubs/Saint-Ursanne, comme le prévoit le Calendrier pour la mise en œuvre du Réseau Émeraude de zones d'intérêt spécial pour la conservation (2011-2020) (document T PVS/PA (2010) 8) et de le présenter, si possible, à temps pour le prochain Comité permanent				L'OFEV a préparé un tel plan et pilote un groupe de suivi. Le plan d'action touche à tous les différents aspects, mais présente des lacunes. Par ailleurs, son rôle doit être clarifié (instrument principal pour le développement du Doubs).

**Légende**

- Vert : bon état
- Jaune : état intermédiaire (insuffisant)
- Rouge : mauvais état

# Key findings

- **Achieving favourable State of the Rhône streber** (N°1 of Recommendation): newest report from Aquarius reports only three (3) aprons that have been found in 2015 - situation very alarming ! Plus 1 dead. Certainly still very far from achieving overall goal of recommendation.
- **Structural improvements** (N°2) : some improvements in tributaries (finalized), but not sufficient; structural mapping (NE)





---

## Key findings (2)

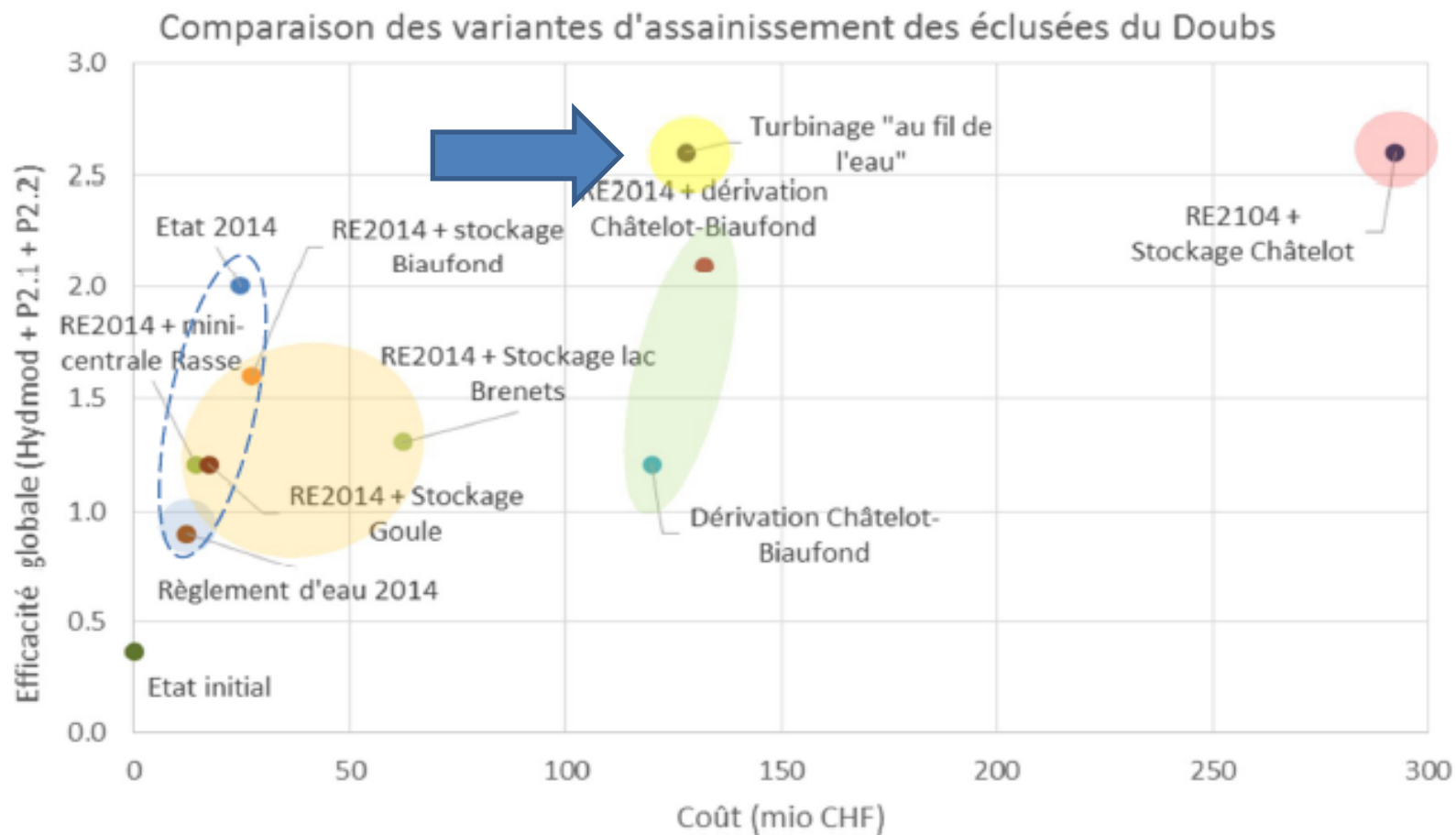
---

### Hydropower plants (N°3 and 4) :

- regime has been changed in 2014, but fish mortalities continue btw. dams
- follow-up does not foresee further adaptation
- 2015 report (Aquarius) states that this regime will per se not be sufficient
- constructive measures necessary so rapid changes in water flow can be buffered (abruptly from  $9\text{m}^3 \rightarrow 2\text{m}^3$ )
- Report suggests changing regime to gaining electricity by run-of-river power station would be most efficient ; this would also rid of any rapid changes and related fish mortalities.



# Key findings (2)



---

## Key findings (3)

---

- **Sewage water treatment (N°5)** : modernisation of plants, moving ahead, but too slowly, also due to lack of resources (support of federal government?) :
  - Le Locle NE (2020)
  - La Chaux de Fonds NE (pre-study underway, ?)
- **Diffuse pollution** from agri- and sylviculture (N°6) :
  - No clear analysis or modelling on pollutants, FOEN study «Bilan des flux» (3/2016) doesn't explain effects, own analysis underway (Pro Natura); French runoff important
  - No measures except buffer stripes in place (required by law anyway) – needed but not sufficient (Maize increasing)

---

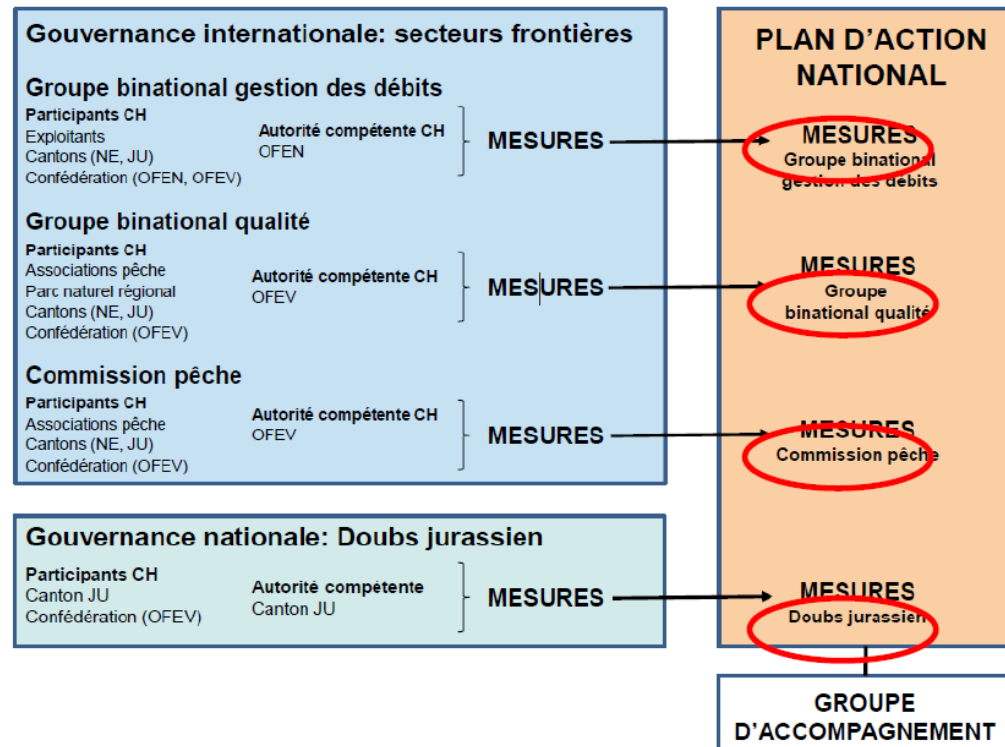
## Key findings (4)

---

- **Monitoring (N°8) of water quality** insufficient (1 site only, methods ?)!
- **No monitoring of other relevant fish species**  
(*Parachondrostoma toxostoma*, Doubs trout, *Lampetra* spp., *Cottus gobio*)
- **Re-establishing connectivity / destruction of weirs**  
(N° CH 1) : concrete plans in 2 places, but JU plans to reinstall micro hydropower which hinders progress; also local opposition to destruction of weirs upstream
- N° CH 2: **National Action Plan for the Doubs (NAPD)** agreed; **Management plan for Emerald site « Doubs »** will be set up, despite initial opposition by Canton JU.

# Other points :

- **Still lacks in participation / governance; esp.** Coordination btw NAPD and Binational groups and France needs improvement, Plan of Groupe binational 2014 now mentioned in NAPD, no dialogue at cantonal level);
- **Still not clear that NAPI is the central plan, setting measures, instead of reporting measures decided in other fora w/o NGOs – status must clarified**



---

## Other points :

---

- **Still lacks in participation / governance;** esp. Coordination btw PND and Binational groups and F not evident, no references to Plan of Groupe binational 2014, no dialogue at cantonal level);
- **Still not clear that PND is the central plan,** setting measures, instead of assembling / reporting measures decided in other fora w/o NGOs – status must be clarified
- **Overall calendar (N°CH 2) still missing** (but detailed calendars in every measure)
- **No budgets,** but sources mentioned...

---

# Conclusions

---

- Progress in hydropower regime and deciding measures, **action plan** finalized 😊, but still gaps, needs improvement
- **Complaint helpful**, has produced more traction
- But **deadlines** missed, many measures are **only plans** yet, **little effect yet on the ground**, while Rhone streber further declines 😞
- **Major issues w/o changes**: pollution (wastewater, agri- and sylviculture), structure and connectivity
- Regular **reporting at every meeting** of the standing committee **is necessary** until Rhone streber in favourable conservation status (N°10)
- **File should be kept** on stand-by to keep momentum